



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

### Commission de statistique

#### Trente-sixième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2005

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités non classées par domaine : indicateurs  
de suivi des conférences des Nations Unies**

### **Indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et des décisions prises lors des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi à la demande de la Commission de statistique à sa trente-cinquième session<sup>a</sup>. Il rend compte des activités que le Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement a menées en 2004-2005 dans les domaines suivants : compilation et analyse des indicateurs, examen des méthodes liées aux indicateurs convenus, coordination de la compilation des données au niveau mondial et coordination de l'appui aux pays qui mettent en place leurs propres programmes de collecte de données, analyse des indicateurs et établissement de rapports sur les indicateurs. Il décrit également le plan d'action international de 2004-2005 concernant les indicateurs des objectifs du Millénaire, qui doit conduire à la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale en septembre 2005, ainsi que la relation entre les activités entreprises au niveau international et celles menées à l'échelon national concernant ces indicateurs. Le rapport est présenté à la Commission pour information.

<sup>a</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. I.A.*

\* E/CN.3/2005/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Activités interinstitutions relatives au suivi .....	5–14	4
A. Suivi mondial .....	5–9	4
B. Les objectifs du Millénaire en tant qu'objectifs nationaux : le suivi à l'échelon national .....	10–14	5
III. Élaboration de statistiques pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....	15–34	6
A. Amélioration des méthodes statistiques utilisées pour les indicateurs de suivi aux objectifs du Millénaire pour le développement .....	17–22	7
B. Données requises et renforcement des capacités statistiques .....	23–34	8
1. Stratégies nationales pour le développement des statistiques .....	29–30	9
2. Réseau international d'enquêtes sur les ménages .....	31	10
3. Activités du PNUD dans le domaine du renforcement des capacités statistiques .....	32–33	10
4. Autres activités .....	34	11
 Annexe		
Améliorer la qualité des données pour les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement .....		12

## I. Introduction

1. En 2001, faisant suite à l'adoption de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et à la demande du Secrétaire général d'établir régulièrement des statistiques et de les analyser pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la Division de statistique de l'ONU a créé le Groupe d'experts interinstitutions de l'ONU chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire. Les attributions du Groupe sont les suivantes : compiler et analyser des statistiques en vue d'établir, chaque année, un rapport mondial annuel sur les objectifs du Millénaire; et définir des méthodes et des spécifications techniques concernant les indicateurs des objectifs du Millénaire. Dans le cadre de ses activités et en consultation avec les pays et les donateurs, le Groupe a également déterminé que, dans certains domaines clefs, des stratégies précises pouvaient être mises en œuvre pour aider les pays à produire des statistiques se rapportant aux objectifs du Millénaire. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et sa Division de statistique dirigent les travaux du Groupe d'experts et sont chargés de compiler et d'analyser les statistiques qui fourniront la matière du rapport annuel que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (voir A/57/270; A/58/323; et A/59/282 et Corr.1).

2. Le suivi s'appuie sur des séries de données internationales compilées par des organismes spécialisés qui sont chargés des différents domaines que recouvrent les objectifs du Millénaire. Afin que la consultation et la collaboration soient optimales entre le système des Nations Unies, les autres organismes internationaux compétents et les services nationaux de statistique, le Groupe d'experts comprend des représentants d'institutions spécialisées, dont les institutions de Bretton Woods et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les commissions régionales, des bureaux nationaux de statistique, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des experts ad hoc. Le Groupe se réunit au moins une fois par an pour examiner les méthodes, les normes et les données disponibles pour les indicateurs convenus; il étudie et analyse les tendances pour chaque objectif et cible quantifiables.

3. D'autres grandes conférences et sommets des Nations Unies consacrés à des questions économiques et sociales ont adopté des ensembles d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans les domaines clefs définis dans leurs plans d'action et leurs programmes et d'éclairer les politiques. Après la mise en place de l'ensemble des indicateurs des objectifs du Millénaire, la Commission de statistique a demandé qu'un comité consultatif chargé des indicateurs examine les indicateurs de suivi des conférences tels que relevés les Amis de la présidence en relation avec les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire. Le Comité, qui était composé d'experts en statistiques de 13 États Membres, a examiné la correspondance entre les principaux indicateurs tels que relevés dans le rapport des Amis de la présidence sur l'évaluation des indicateurs statistiques demandé par les grandes conférences des Nations Unies (E/CN.3/2002/26) et les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (voir E/CN.3/2004/33). À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique a adopté les conclusions du Comité.

4. Le présent rapport rend compte des activités menées en 2004 par le Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire

et expose le plan des travaux sur ces indicateurs et les produits prévus pour 2005, eu égard à la série de manifestations qui doivent se dérouler en prélude à la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale prévue pour septembre 2005.

## **II. Activités interinstitutions relatives au suivi**

### **A. Suivi mondial**

5. Le Groupe d'experts interinstitutions chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire s'est réuni deux fois en 2004. À sa première réunion, qui s'est tenue à New York du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril, le Groupe a : examiné les séries de données et les analyses compilées par les institutions sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, aux fins de l'établissement du rapport de 2004; arrêté un plan et un calendrier pour l'élaboration des indicateurs et des analyses relatifs aux objectifs du Millénaire en vue de l'établissement du rapport de 2005; examiné les travaux à entreprendre à l'échelle internationale pour affiner les méthodes statistiques et les indicateurs devant servir à mesurer la réalisation des objectifs; et examiné les programmes de coopération technique requis aux niveaux régional et national pour renforcer les capacités statistiques des pays en vue du suivi et de la programmation des objectifs du Millénaire.

6. S'appuyant sur les éléments fournis par les institutions, le Département des affaires économiques et sociales et sa Division de statistique ont élaboré un rapport intitulé « Progress towards the Millennium Development Goals 1990-2004 » (voir <<http://millenniumindicators.un.org>>), et procédé à une compilation et à une analyse statistiques destinées à alimenter le rapport de 2004 que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (A/59/282 et Corr.1).

7. Par ailleurs, la base de données des indicateurs du Millénaire, qui est gérée par la Division de statistique de l'ONU (voir <<http://millenniumindicators.un.org>>) a été régulièrement actualisée en 2004 grâce aux séries de données de pays fournies par les organismes compétents au titre des indicateurs convenus pour le suivi des objectifs du Millénaire et de séries complémentaires destinées à favoriser une analyse plus approfondie. La base de données contient actuellement les séries de données les plus récentes produites et communiquées par les organismes partenaires et correspondant aux estimations régionales et mondiales qui seront présentées dans le Rapport mondial de 2005 sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire.

8. Le Groupe d'experts a tenu sa deuxième réunion de 2004 à Genève, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. Lors de cette rencontre, il a examiné les plans relatifs à l'établissement du rapport de 2005 avant la réunion plénière de haut niveau, prévue pour septembre 2005, et s'est penché sur l'état des données disponibles pour ce rapport. Ses travaux ont également consisté en ce qui suit : examen de propositions et élaboration d'un plan de travail en vue de la production d'une publication intitulée « Progress in achieving the Millenium Development Goals 1990-2005 », destinée à faire l'objet d'une large distribution auprès du public, des médias, des leaders d'opinion et des décideurs en 2005; examen des moyens à mettre en œuvre pour améliorer les méthodes et les programmes de collecte de données pour les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire; étude des tendances et de quelques

rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire; et examen des plans et du calendrier d'élaboration d'autres produits se rapportant aux objectifs du Millénaire en 2005, y compris une publication Internet de la Division de statistique consacrée aux tendances qui caractérisent la réalisation des objectifs du Millénaire, la base de données des indicateurs du Millénaire et d'autres séries de données produites par différents organismes, l'accent étant mis sur la nécessité d'assurer une pleine cohérence entre les séries de données et l'analyse faite dans les principaux rapports relatifs aux objectifs du Millénaire et dans les rapports sectoriels mondiaux. La réunion a vu la participation de 83 spécialistes représentant des organismes internationaux, les cinq commissions régionales des Nations Unies, des bureaux nationaux de statistique et des organismes donateurs. La Banque asiatique de développement et l'Union européenne étaient également présentes pour la première fois.

9. Le Groupe est convenu des produits attendus pour 2005, qui devraient être présentés dans le cadre de la réunion plénière de haut niveau en septembre 2005. Ces produits sont les suivants :

a) L'ensemble des données et des analyses relatives aux indicateurs des objectifs du Millénaire, que la Division de statistique doit communiquer au Cabinet du Secrétaire général et qui doit fournir de la matière au rapport global du Secrétaire général à la soixantième session de l'Assemblée générale en 2005;

b) Un rapport – destiné à une large diffusion – sur les tendances qui caractérisent la réalisation des objectifs du Millénaire au cours de la période 1990-2005; ce rapport, que précèdera celui du Secrétaire général, devrait enrichir le débat politique international sur les objectifs du Millénaire avant le Sommet du Millénaire prévu pour le mois de septembre;

c) La publication Internet annuelle que la Division de statistique affiche sur son site Web (<<http://millenniumindicators.un.org>>) et qui comporte des données et des analyses détaillées sur les objectifs de développement du Millénaire et les indicateurs de référence.

## **B. Les objectifs du Millénaire en tant qu'objectifs nationaux : le suivi à l'échelon national**

10. Les données et les analyses qui figurent dans les rapports des pays sur le suivi des objectifs du Millénaire constituent une composante essentielle du suivi de ces objectifs. Par le biais de la formation et d'un concours financier, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est l'organisme chef de file dans ce domaine, aide les gouvernements et les équipes de pays chargées des objectifs du Millénaire à élaborer et à diffuser leurs rapports.

11. Les rapports de pays ont pour vocation première de renforcer, à l'échelon national, le plaidoyer et la concertation publique sur les objectifs du Millénaire. Ils ont été produits dans 94 pays et sont pleinement mis à profit pour enrichir le débat national et promouvoir la production et l'utilisation de statistiques pour la prise de décisions et le suivi. Six pays ont produit leur deuxième rapport (Albanie, Arménie, Bolivie, Cambodge, Lituanie et Sénégal) et deux – le Cameroun et le Viet Nam – ont publié leur troisième rapport annuel consécutif. Tant aux niveaux des procédures que des produits, la qualité des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire

s'améliore, à mesure que les pays acquièrent de l'expérience. Ainsi, les rapports comportent de plus en plus de données ventilées par région géographique et par sexe. Une étude de tous les rapports de suivi des objectifs du Millénaire, visant à évaluer la prise en compte de la question de l'égalité des sexes, sera présentée en 2005. Tous les rapports de pays sont affichés sur le site Web du PNUD (<<http://www.undp.org/mdg/coutryreports.html>>).

12. Deux rapports régionaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour les États arabes et l'Europe centrale ont été publiés en 2004, portant le nombre total des rapports régionaux à cinq. Des rapports sous-régionaux ont également été élaborés pour les Caraïbes et le Pacifique-Sud.

13. Les rapports de pays relatifs aux objectifs du Millénaire ont largement contribué à sensibiliser l'opinion et à orienter le débat national vers les questions de développement. Ils influencent le processus politique en mettant l'accent sur la définition des priorités et en encourageant la concertation publique. En Albanie, par exemple, le Parlement a adopté une résolution sur les objectifs du Millénaire. Au Népal, les autorités ont associé la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs de développement du Millénaire dans le cadre d'un plan de développement global. Les responsables politiques prennent davantage part à l'élaboration de ces rapports, démontrant ainsi leur attachement grandissant à ce processus. Par ailleurs, la prise en main du processus par les pays se confirme, un nombre croissant d'États s'employant à intégrer leurs objectifs dans des plans et à des priorités de développement national.

14. Des améliorations ont également été relevées dans les rapports de pays relatifs à l'objectif 8, qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont mis en chantier des rapports relatifs au suivi des objectifs du Millénaire. Par ailleurs, le Danemark a récemment achevé son deuxième rapport, tandis que le premier rapport du Canada était attendu avant la fin de 2004. Dans son rapport, la Norvège rend compte non seulement des avancées relatives à l'objectif 8 mais aussi des progrès accomplis dans les démarches qu'elle a entreprises pour aider à adapter l'environnement international à la lutte contre la pauvreté. Elle engage les autres pays donateurs à établir des rapports dans ce domaine. La Commission européenne élaborera également un rapport en 2005. Enfin, plusieurs nations en développement ont commencé à établir des rapports concernant l'objectif 8, selon la perspective des pays bénéficiaires. Il s'agit notamment du Bénin, de Guyana, du Liban, du Paraguay, de la République tchèque et du Viet Nam.

### **III. Élaboration de statistiques pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

15. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis une sensibilisation accrue au fait qu'une bonne connaissance quantitative des progrès et des lacunes est un élément important pour parvenir aux objectifs finals énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

16. Les exigences du suivi ont aussi révélé clairement des lacunes importantes dans les données disponibles pour suivre les efforts de développement et les limitations concernant les spécifications techniques et les méthodes utilisées pour la

compilation des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. L'élaboration des données nécessaires pour suivre la réalisation des objectifs dans les pays où les ressources sont limitées est de toute évidence un obstacle important. L'agrégation des données jusqu'à des niveaux régionaux et mondiaux significatifs est une autre tâche complexe. Finalement, la documentation concernant les sources et les méthodes pour certains des indicateurs – surtout dans les domaines qui n'ont fait que récemment l'objet d'un suivi – n'est pas encore pleinement développée.

#### **A. Amélioration des méthodes statistiques utilisées pour les indicateurs de suivi aux objectifs du Millénaire pour le développement**

17. Ces dernières années, le Groupe d'experts s'est efforcé de promouvoir des améliorations et une meilleure documentation en ce qui concerne les normes et méthodes utilisées pour compiler et analyser les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la meilleure manière d'agrèger les données concernant les pays d'une manière efficace, de résoudre les problèmes de comparabilité et, ce qui est encore plus important, de fournir une analyse utile des chiffres agrégés qui représente la situation locale. Ces travaux sont entrepris grâce au Groupe d'experts, par le biais des sous-groupes thématiques qu'il a créés et d'autres mécanismes interinstitutions qui réunissent les institutions spécialisées dans les divers domaines couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Les sous-groupes thématiques du Groupe d'experts ont été établis au début de 2004, après que le Groupe eut décidé à sa réunion de novembre 2003 que certains domaines avaient besoin d'une attention urgente. Les sous-groupes examinent la méthodologie et les spécifications techniques concernant les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, passent en revue les données et les sources de données normalement disponibles dans les pays pour la compilation des indicateurs au niveau national et pour leur inclusion dans les séries de données internationales, et proposent aux pays des directives et des priorités en matière de renforcement des capacités. Les conclusions et propositions des sous-groupes sont examinées par le Groupe d'experts, et la Division de statistique assure la coordination. À sa réunion de novembre 2003, le Groupe d'experts a établi des sous-groupes concernant les indicateurs de l'égalité des sexes; la pauvreté et la faim; l'environnement; les taudis; et l'emploi.

19. Les sous-groupes ont tenu plusieurs réunions en 2004 et ont fait rapport sur les résultats de leurs travaux à la réunion du Groupe d'experts tenue en septembre 2004. Ils ont présenté leurs recommandations concernant le suivi et le perfectionnement de certains des indicateurs les plus problématiques. Leurs recommandations seront examinées d'une manière plus approfondie à la suite du sommet de 2005. Tous les sous-groupes comprennent des représentants des services nationaux de statistique.

20. Le Groupe d'experts a suivi de près les travaux des équipes spéciales du Projet du Millénaire. Dans la plupart des cas, certains membres des équipes spéciales font également partie des sous-groupes, et vice-versa.

21. Une partie importante des travaux des sous-groupes consiste à concilier et à intégrer les données provenant de sources différentes – comme dans le cas de la

scolarisation et des progrès dans ce domaine – et à identifier des indicateurs qui sont mieux adaptés à l’analyse aux niveaux national et local et peuvent être présentés à un niveau désagrégé pour différents groupes au sein de la population dans les rapports de pays – comme c’est le cas pour la liste des indicateurs de l’égalité des sexes identifiée pour l’établissement des rapports nationaux.

22. On trouvera dans l’annexe une description détaillée des domaines d’activité et de l’évolution récente.

## **B. Données requises et renforcement des capacités statistiques**

23. Pour plusieurs indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, il y a une pénurie de données et, pour d’autres, la plupart des données disponibles de sources internationales sont estimées par les organismes internationaux responsables de la compilation des données. Bien que l’utilisation de sources internationales et d’estimations mondiales et régionales soit justifiée par les exigences du suivi et la nécessité politique urgente de montrer les tendances et les lacunes à des fins de plaidoyer, l’amélioration de l’élaboration de données au niveau national demeure la priorité principale de la communauté statistique.

24. L’existence de statistiques fiables et la capacité des gouvernements de mesurer et de suivre systématiquement les indicateurs de développement est un facteur indispensable pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays. Cependant, de nombreux pays ne disposent pas des capacités statistiques pour élaborer régulièrement des données fiables afin de tenir compte des priorités des politiques nationales et d’inspirer et de suivre les politiques nécessaires. De nombreux pays n’ont pas de programme durable et cohérent d’enquêtes sur les ménages ou de systèmes de données administratives qui peuvent servir à l’élaboration régulière de statistiques de base<sup>1</sup>. En l’absence de systèmes statistiques de base, le suivi au niveau mondial devra probablement avoir recours à des estimations nationales et internationales, dont la qualité et la fiabilité varient. Cela peut entraîner des erreurs d’appréciation concernant les progrès et compromettre l’efficacité de la planification des politiques et l’exécution des interventions aux niveaux national et local.

25. En reconnaissant que le suivi quantitatif des progrès est plus facile pour certains objectifs que pour d’autres et que des données de haute qualité pour certains des indicateurs sont disponibles dans de nombreux pays, le Groupe d’experts a examiné la nécessité d’aider les pays à renforcer leurs capacités nationales.

26. Les travaux relatifs aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement ont clairement identifié la nécessité de mobiliser de nouveaux engagements importants aux niveaux national et international afin d’obtenir des ressources suffisantes et bien coordonnées qui auront un impact durable sur le développement des services nationaux de statistique. Au cours des trois dernières années, alors que les engagements envers les objectifs du Millénaire se sont concrétisés, les gouvernements, les organismes et les donateurs ont identifié les besoins des programmes statistiques pour assurer un suivi efficace et soutenu et se sont engagés à satisfaire ces besoins d’une manière concertée.

27. Une des principales étapes pour transformer ces engagements en mesures concrètes pour le développement des statistiques a été l’adoption du « Plan d’action



de Marrakech pour les statistiques : de meilleures données pour de meilleurs résultats, un plan d'action pour le perfectionnement des statistiques du développement », par la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, tenue à Marrakech (Maroc) les 4 et 5 février 2004<sup>2</sup>. Le Plan d'action contient un certain nombre de recommandations précises demandant aux donateurs et à la communauté statistique internationale d'appuyer le développement des programmes nationaux de statistique et d'assurer un financement et un appui technique pour le renforcement des capacités statistiques. La Commission de statistique a approuvé ces recommandations à sa trente-cinquième session, en mars 2004<sup>3</sup>.

28. Le Plan d'action préconise un accroissement des ressources pour renforcer les capacités statistiques des pays. Le financement supplémentaire nécessaire pour appuyer pleinement le Plan d'action est estimé à 118 millions de dollars par an pour le renforcement des capacités statistiques nationales, dans les domaines tels que les recensements de la population et du logement. Le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques a été reconstitué, et il a été convenu de proroger le financement du secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21). En mars 2004, la Banque mondiale a approuvé un programme de prêts visant à faciliter l'accès des pays aux prêts et aux crédits pour l'exécution de leurs plans de développement des statistiques. L'Ukraine et le Burkina Faso ont été les deux premiers pays à bénéficier de ce programme et d'autres pays prévoient de le faire.

## **1. Stratégies nationales pour le développement des statistiques**

29. Dans le Plan d'action, les responsables nationaux et la communauté internationale du développement ont convenu d'accorder une nouvelle attention urgente au renforcement des capacités statistiques afin d'appuyer la conception, le suivi et l'évaluation des programmes nationaux de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté, les stratégies sectorielles et les objectifs du Millénaire pour le développement, en intégrant la planification stratégique des systèmes statistiques et en mettant au point des stratégies nationales de développement des statistiques pour tous les pays à faible revenu d'ici à 2006. Une stratégie nationale pour le développement des statistiques constitue une feuille de route pour le renforcement des capacités statistiques dans l'ensemble du système statistique national, qui est fondée sur les cadres existants et les programmes d'amélioration et est intégrée dans les processus nationaux de prise de décisions, et constitue un cadre pour la mobilisation et l'exploitation des ressources nationales et internationales.

30. Les activités régionales entreprises dans le cadre de PARIS 21 comprennent la promotion de l'approche fondée sur les stratégies nationales; une évaluation de base permettant de mesurer les progrès; des ateliers régionaux visant à faciliter la mise au point de stratégies nationales; la facilitation d'un appui financier et technique pour la conception des stratégies nationales; et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés. Ces travaux sont exécutés en coopération avec les organisations régionales et les partenaires de développement. Des activités relatives aux programmes ont été organisées pour l'Amérique centrale, la Communauté andine, les États arabes, les pays africains francophones, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les pays d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud et d'Asie centrale. Afin

d'appuyer ces programmes, PARIS 21 a élaboré une documentation et des directives (pour les dernières versions, voir <<http://www.paris21.org>>).

## **2. Réseau international d'enquêtes sur les ménages**

31. L'une des mesures concrètes figurant dans le Plan d'action est l'établissement du Réseau international d'enquêtes sur les ménages, qui a tenu sa première réunion à Washington en juin 2004. Sa deuxième réunion s'est tenue à Genève le 27 septembre 2004, et a été organisée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale. Ses objectifs sont d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données des enquêtes et d'éviter les doubles emplois, de réduire les coûts et d'atténuer la charge pour les systèmes statistiques nationaux. Les membres du Réseau ont reconnu que les organisations internationales s'occupant d'enquêtes sur les ménages devaient mieux coordonner leurs activités, et ils ont souligné l'importance d'une collaboration avec les partenaires d'autres pays pour faire en sorte que les besoins nationaux en matière de statistiques soient satisfaits. Le groupe a décidé de travailler en vue de parvenir à ces objectifs grâce à un programme de coordination et d'harmonisation des enquêtes, et à l'amélioration des outils d'archivage et de diffusion des données et métadonnées des enquêtes. Bien qu'il ait d'abord centré ses efforts sur l'obtention de résultats immédiats au niveau international en élargissant l'accès aux séries de données existantes et la coopération pour la conception et l'exécution des enquêtes internationales, le Réseau a souligné qu'il importait d'encourager la demande et l'utilisation de statistiques fiables et de renforcer les capacités nationales en matière de programmes d'enquêtes.

## **3. Activités du PNUD dans le domaine du renforcement des capacités statistiques**

32. Le groupe de la pauvreté du PNUD met l'accent sur l'utilisation des données pour l'information du public et la promotion des politiques afin de renforcer le sentiment de contrôle national, ce qui vient compléter d'autres activités de renforcement des capacités qui sont plus orientées vers la production et l'offre de données.

33. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point un projet visant à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique de maintenir un dépôt central de données pour l'établissement des rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le suivi de l'impact des stratégies nationales de développement. Le projet dispense également une formation aux usagers pour qu'ils puissent mieux utiliser les données et les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire et améliorer la gestion fondée sur les preuves des politiques de développement au niveau des pays. Grâce à l'amélioration de l'accès aux données et à la formation statistique de base, le projet permettra aux intéressés de suivre les progrès et de mettre au point des objectifs quantitatifs adaptés aux priorités du pays, et de parvenir aux objectifs intermédiaires et désagrégés. Ce projet est fondé sur les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) visant à mettre au point le logiciel de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, appelé Devinfo. Le projet encourage l'utilisation de Devinfo comme dépôt central de données. Les matériaux de formation devaient être mis au point d'ici à la fin de 2004 et traduits d'ici à la fin de janvier 2005. Le projet sera transféré aux équipes régionales au début de 2005. En 2005, les équipes régionales introduiront ce projet dans 30 pays.

#### 4. Autres activités

34. Des ateliers de formation sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement ont été organisés en Afrique (septembre 2003 et décembre 2004), en Asie occidentale (février 2004) et en Asie par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, les commissions régionales et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, avec un appui supplémentaire du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et de la Division de statistique. De nouveaux ateliers sont prévus en Afrique, en Asie occidentale et en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2005. Les participants reçoivent une formation concernant les définitions; les méthodes de calcul; les problèmes éventuels relatifs aux sources; l'utilisation de sources secondaires et ses incidences; et les méthodes pour l'interprétation, l'analyse et la diffusion des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire. Le Groupe d'experts et la Division de statistique ont également coordonné la mise au point d'une stratégie commune concernant les besoins en matière de renforcement des capacités statistiques et les recommandations spécifiques pour l'amélioration des services statistiques en vue de l'établissement du rapport du Projet du Millénaire. Il est recommandé dans la stratégie que la planification et l'organisation des statistiques portent sur les principaux processus et systèmes statistiques nécessaires, plutôt que sur la production de statistiques spéciales concernant les objectifs du Millénaire, qui pourraient ne pas être fiables, faire double emploi et créer une charge de travail pour les gouvernements nationaux. Un système statistique efficace qui peut satisfaire les besoins essentiels en matière de données pour la gestion axée sur les résultats et l'évaluation du suivi des objectifs doit comprendre :

a) Des services nationaux de statistique efficaces et bien gérés, fondés sur un cadre juridique et institutionnel approprié et dotés de ressources financières et humaines suffisantes, et d'une infrastructure en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC);

b) Des programmes réguliers de collecte et d'analyse des données, y compris un recensement régulier de la population et du logement; un programme intégré d'enquêtes sur les ménages afin de recueillir des données socioéconomiques et ventilées par sexe actualisées; un programme pour la compilation de statistiques économiques; et des systèmes cohérents pour la collecte de statistiques dans des secteurs sociaux et environnementaux spécifiques, en particulier des systèmes permettant de recueillir des informations sur la santé, l'éducation, l'alimentation et la nutrition, et l'environnement.

#### Notes

<sup>1</sup> Voir, par exemple, les études de cas et l'étude internationale de l'équipe de PARIS 21 chargée de l'amélioration de l'appui statistique au suivi de la réalisation des objectifs de développement, disponible à l'adresse <[www.paris21.org](http://www.paris21.org)>.

<sup>2</sup> Le Plan d'action a été communiqué à la Commission de statistique à sa session de 2004 en tant que document d'information et est disponible à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2004.htm>>.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24)*, chap. V.D.

## Annexe

### **Améliorer la qualité des données pour les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement**

#### **Élaboration de normes et de directives**

##### **1. Pauvreté et faim**

1. Dans ce domaine, les principaux problèmes ont trait à l'absence de directives convenues à l'échelon international en ce qui concerne les enquêtes et de normes de mesure compatibles avec les systèmes de comptabilité nationale et adaptées aux pays en développement, ainsi qu'aux difficultés qu'il y a parfois à concilier les résultats obtenus grâce aux enquêtes sur les revenus et la consommation des ménages et les données issues de la comptabilité nationale. En outre, il faut déployer un effort majeur à long terme afin d'obtenir les données et le cadre voulus pour ventiler par sexe l'analyse des revenus et de la consommation ainsi que la distribution au sein des ménages. Il faut notamment élaborer des méthodes permettant de mieux utiliser les sources de données existantes, comme les enquêtes sur les ménages ou les enquêtes sur les budgets-temps.

2. Le sous-groupe chargé de la pauvreté et de la faim a été créé pour s'attaquer à ces problèmes. Les institutions nationales et internationales de statistique ci-après font partie du groupe : la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le Bureau des politiques et de la planification du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les bureaux de statistique nationaux du Mexique, du Cambodge et du Pérou. La Banque mondiale et la FAO coprésident le groupe de travail.

3. Le sous-groupe s'est réuni pour la première fois à New York, le 1<sup>er</sup> avril 2004, et il a alors décidé d'entreprendre les tâches ci-après :

1. Élaborer des notes explicatives mieux intégrées pour l'objectif 1 des OMD, en vue de les inclure dans le rapport de 2005. Les questions concernant l'égalité des sexes et les liens avec d'autres indicateurs de suivi des OMD seraient pris en considération;
2. Étudier les liens qui existent entre les travaux actuels des équipes du Projet objectifs du Millénaire concernées et les notes concernant la pauvreté et la faim dans le rapport d'activité sur les OMD;
3. Avec l'équipe chargée du *Rapport sur le développement dans le monde (2005)*, évoquer les liens entre l'analyse de l'équité qui est en cours et les notes sur les OMD en matière de pauvreté et de faim;
4. Passer en revue d'autres indicateurs, destinés à compléter les notes de 2004 et à améliorer la liste d'indicateurs de suivi des OMD après 2005;

5. Examiner les sources de données pertinentes et évaluer les lacunes existant dans les données, en mettant particulièrement l'accent sur l'étude des liens qui unissent la pauvreté et le sexe;
  6. Mettre en place des procédures efficaces et appropriées de partage des informations entre les organismes membres du sous-groupe;
  7. Coordonner les activités de renforcement des capacités ayant trait aux statistiques concernant la pauvreté et la faim avec les organismes membres du sous-groupe.
4. À sa deuxième séance, tenue à Genève le 28 septembre 2004, le sous-groupe a donné la priorité aux domaines d'activité ci-après :
1. Analyser les données issues d'enquêtes sur les revenus et les dépenses, afin de mettre en évidence les liens entre différentes dimensions de l'extrême pauvreté, notamment la pauvreté en terme de revenu et en terme de consommation et la sous-alimentation;
  2. Examiner divers ensembles de prévisions concernant la pauvreté pour expliquer les différences et contribuer à garantir la transparence et la clarté de la présentation tant des résultats obtenus que de la méthode suivie;
  3. Présenter un projet de méthodes pour analyser la dimension sexospécifique de la pauvreté;
  4. Présenter un projet de directives sur les enquêtes et les normes de mesure en vue d'améliorer la production de statistiques nationales sur la pauvreté et la faim.

Les travaux sont en cours et le sous-groupe en évaluera les résultats lors de sa prochaine réunion.

## **2. Données sur la scolarisation**

5. Au sein du sous-groupe chargé des indicateurs de la situation de la femme, l'UNICEF a procédé à une analyse des différences selon le sexe dans le domaine de l'éducation, en s'appuyant sur des informations issues d'enquêtes par sondage sur les ménages (enquêtes en grappes à indicateurs multiples et enquêtes démographiques et sanitaires) et sur des données extraites de dossiers administratifs, ces dernières étant fournies par l'Institut international de statistique de l'UNESCO. Le groupe a convenu qu'il faudrait mener de plus amples travaux de recherche et que l'UNICEF et l'UNESCO devraient continuer de collaborer pour étudier et définir des méthodes visant à utiliser au mieux les différentes sources de données, en vue de surveiller les taux de scolarisation et les disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation.

## **3. Données relatives à l'alphabétisation**

6. Les données concernant l'alphabétisation ne font généralement pas de distinction entre les niveaux d'alphabétisation ou les compétences en la matière et l'utilisation de l'alphabétisation dans la vie quotidienne. L'Institut international de statistique de l'UNESCO a lancé un nouveau programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation, qui vise à mesurer l'alphabétisation dans diverses activités, depuis

les compétences de base en matière de lecture et d'écriture jusqu'aux compétences supérieures nécessaires pour participer véritablement à une économie fondée sur la connaissance. Les résultats de ce programme seront utiles pour déterminer la situation de l'alphabétisation dans les différents pays et serviront aussi de point de référence à l'échelon international pour surveiller les progrès accomplis.

#### **4. Parité des sexes**

7. Deux grands types de problèmes se posent dans le domaine de la parité des sexes. Le premier concerne les indicateurs qui sont actuellement utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 3, qui a trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le second est lié à la nécessité de tenir compte de la place des femmes dans les sept autres objectifs du Millénaire pour le développement. Au cours de l'année écoulée, le sous-groupe chargé des indicateurs de la situation de la femme s'est efforcé de prendre ces questions en considération, d'adresser des recommandations au Groupe d'experts interinstitutions, et d'inciter les pays à adopter des directives sur la meilleure façon d'utiliser les données disponibles pour évaluer les tendances aux niveaux mondial, régional et national.

8. Le sous-groupe est constitué de représentants des organismes et bureaux suivants : l'OIT, l'Union interparlementaire, la Banque mondiale, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO, l'UNICEF, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le PNUD, la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Équipe 3 du Projet Objectifs du Millénaire et les bureaux de statistique nationaux du Cambodge, de l'Afrique du Sud et du Mexique.

#### **5. Mortalité infantile**

9. On s'emploie très activement à mettre au point de nouveaux concepts et méthodes et à examiner ceux qui existent. Des indicateurs novateurs, visant à compléter ceux qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement, pourraient être élaborés et largement utilisés d'ici quelques années, notamment pour ce qui est de la couverture des interventions souhaitables.

#### **6. Santé maternelle**

10. Dans de nombreux pays en développement, il reste difficile d'estimer les taux de mortalité maternelle, car l'enregistrement des décès n'y est pas suffisamment au point. Les organismes internationaux ont axé leurs travaux sur la fiabilité de la mesure des tendances, afin de pouvoir étayer l'opération de suivi des OMD, malgré les contraintes afférentes aux données disponibles. On dispose maintenant des résultats d'une nouvelle analyse des tendances, effectuée par les institutions responsables avec l'aide de consultants extérieurs. Cette analyse repose sur les données non standard disponibles, qui sont des prévisions fondées sur les statistiques nationales existantes, et elle révèle un certain fléchissement de la mortalité maternelle, en particulier dans les pays se situant à un niveau intermédiaire dans ce domaine. Dans les pays où ce taux est élevé, il n'est toujours pas possible de procéder à une évaluation car les données sont insuffisantes.

11. On a également poursuivi les travaux sur les indicateurs de méthode et la collecte de données connexes. Ces indicateurs ont fait l'objet d'activités de recherche approfondies et l'on s'efforce de mieux comprendre leur corrélation avec les taux de mortalité maternelle.

## **7. VIH/sida**

12. On s'est attaché à élargir la couverture des données, en particulier en se fondant sur des enquêtes sur les ménages qui comportent un examen du sang. Il faut encore s'employer très activement à élaborer des concepts et des méthodes ainsi qu'à examiner ceux qui existent déjà pour les indicateurs de comportement en matière de VIH/sida. De même, l'indicateur du taux de fréquentation scolaire chez les enfants orphelins et chez les autres n'a pas permis d'évaluer l'efficacité des programmes conçus pour répondre aux besoins des orphelins du sida. Les institutions responsables s'efforcent de trouver une autre solution.

## **8. Paludisme**

13. Dans le cadre du partenariat Faire reculer le paludisme, on a élaboré des directives concernant la mise au point d'indicateurs sur le paludisme à partir des résultats d'enquêtes sur les ménages. Ce manuel, établi par l'OMS et l'UNICEF, couvre une série d'indicateurs de base pour la population visée qui peuvent être recueillis dans le cadre d'enquêtes sur les ménages et permettent de surveiller, à l'échelon national, la mise en œuvre des stratégies techniques recommandées par le partenariat.

## **9. Indicateurs relatifs à l'environnement**

14. Des concepts et méthodes sont en cours d'élaboration et d'examen pour la plupart des indicateurs relatifs à l'environnement figurant sur la liste des objectifs du Millénaire. Toutefois, il faut encore s'efforcer d'élaborer un cadre d'analyse plus cohérent et mieux intégré, et formuler des recommandations spécifiques pour aider les institutions nationales à mettre au point des statistiques et des indicateurs relatifs à l'environnement.

15. En ce qui concerne le premier point, le sous-groupe chargé des indicateurs relatifs à l'environnement a décidé de préparer des notes intégrées offrant une illustration globale de la question de la viabilité de l'environnement, nécessaire pour réaliser les autres objectifs du Millénaire. L'analyse mise au point pour le rapport de 2005 couvre cinq éléments de l'environnement (la diversité biologique, l'atmosphère, l'eau, la productivité aquatique et la productivité des sols) et elle se fonde sur les indicateurs officiels de suivi des objectifs du Millénaire qui existent pour cette cible.

16. Quant au second point, le sous-groupe est en train d'élaborer un document d'information visant à présenter des recommandations en vue de mettre en place un cadre systématique intégré pour le recueil d'informations concernant l'environnement, afin de soutenir la mise au point des indicateurs de suivi des OMD relatifs à ce domaine, tout en tenant compte des obligations des pays en développement en matière d'informations relatives à l'environnement et de leur capacité à en obtenir.

17. En outre, les travaux se poursuivent pour compléter les concepts et les méthodes et améliorer la disponibilité des données dans le cadre du suivi mondial de certains indicateurs ayant trait à l'environnement. Ainsi, en ce qui concerne l'indicateur relatif aux combustibles solides, pour lequel on disposait au départ de peu de données, 30 pays supplémentaires ont été inclus dans la série de données, ce qui a porté le nombre total à 94.

#### **10. Eau et assainissement**

18. Les institutions responsables se sont employées très activement à mettre au point de nouveaux concepts et méthodes et à examiner ceux qui existaient. De nouvelles prévisions ont été établies pour les deux indicateurs, relatifs à l'accès à l'eau et à l'accès à l'assainissement, et elles ont été reprises dans le rapport pour 2004.

#### **11. Taudis**

19. D'importants travaux préliminaires de recherche-développement ont récemment commencé à produire de bons résultats en ce qui concerne cet indicateur. Il faudra encore consentir un effort considérable pour pousser plus avant l'élaboration et l'examen des concepts, méthodes et programmes de collecte. L'élargissement de la couverture de données en est encore à ses premiers balbutiements et la mesure des tendances requerra, elle aussi, un gros effort de développement avant de pouvoir faire l'objet d'un accord.

#### **12. Chômage des jeunes**

20. L'OIT a progressé dans la mise au point d'un indicateur visant à contrôler les progrès accomplis vis-à-vis de cet objectif. Cet indicateur mesure le travail décent et productif par âge et par sexe et il contribue à mettre en évidence la relation entre l'emploi et d'autres objectifs.

#### **13. Technologies de l'information et des communications (TIC)**

21. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement a été lancé en juin 2004 et plusieurs institutions y participent (Union internationale des télécommunications, CNUCED, OCDE, UNESCO, Banque mondiale, Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, commissions régionales et bureaux de statistique nationaux). Ce partenariat compte parvenir à établir un ensemble commun d'indicateurs de base pour les TIC, harmonisés et convenus à l'échelon international, dans le but de renforcer les capacités statistiques des bureaux de statistique nationaux des pays en développement en matière d'indicateurs relatifs à la société de l'information et de mettre au point une base de données mondiale sur les indicateurs des TIC, qui serait disponible sur Internet. Des ateliers régionaux doivent être organisés au quatrième trimestre 2004 pour débattre des résultats de la collecte de métadonnées, et ces résultats feront l'objet d'une synthèse lors de la réunion mondiale, qui aura lieu en février 2005.